



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1997/P/L.6/Add.1
1er juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1997
9-12 septembre 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE A DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT UN PROGRAMME DE PAYS**

Programme multipays des Caraïbes orientales***

Additif

RESUME

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire en janvier 1997 contient la recommandation finale présentée au Conseil pour approbation. Il contient également une recommandation concernant l'affectation de ressources additionnelles provenant de la masse commune, le solde des ressources approuvées ne permettant pas de financer le programme pour la période approuvée. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver :

* E/ICEF/1997/20.

** La note de pays originale ne donne que des chiffres indicatifs pour la coopération estimative au programme. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1996. Ils seront inclus dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1997 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1997/P/L.18).

*** La note de pays inclut par erreur Anguilla, qui n'est pas comprise dans le programme multipays.

a) un montant de 6 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 5 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales pour le programme de pays des Caraïbes orientales (couvrant Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les îles Vierges britanniques, la Dominique, la Grenade, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, le Suriname, la Trinité-et-Tobago et les îles Turques et Caïques) pour la période 1998-2002.

b) un montant de 27 460 dollars correspondant à des ressources additionnelles à prélever sur la masse commune, pour permettre la réalisation des objectifs du programme de pays tel qu'il a été initialement approuvé par le Conseil.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES	3
COOPERATION AU PROGRAMME, 1993-1997	4
COOPERATION RECOMMANDEE AU PROGRAMME, 1998-2002	6
Liste des tableaux	
1. Dépenses de la période de coopération précédente, 1993-1997	11
2. Dépenses annuelles prévues	12
3. Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme	13

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Comme le montrent les indicateurs sociaux, la situation des enfants s'est améliorée de façon notable et soutenue dans les pays couverts par le programme multipays, à l'exception de la Trinité-et-Tobago et du Suriname. Tous les pays ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ont rédigé ou sont sur le point d'achever leur rapport au Comité des droits de l'enfant. Ils ont également réalisé les objectifs fixés pour le milieu de la décennie, sauf pour ce qui est de l'Initiative "Hôpitaux amis des bébés" et ils s'emploient à atteindre pour l'an 2000 les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Cependant, si l'on s'est employé à résoudre de nombreux problèmes de survie dans l'ensemble de la sous-région, de nouveaux problèmes surgissent qui menacent le développement des enfants et leurs droits à une protection.

2. En revanche, la Trinité-et-Tobago et le Suriname, qui n'étaient pas couverts par le programme multinational précédent, risquent de voir disparaître les progrès réalisés jusqu'ici : leurs indicateurs de survie des enfants se détériorent et leurs taux de mortalité infantile (TMI) sont en hausse. L'économie de la Trinité-et-Tobago n'a cessé de se dégrader depuis le milieu des années 80 et le pourcentage estimatif des ménages vivant dans la pauvreté a augmenté, passant de 3 % en 1991 à 36 % en 1996. Au Suriname, par suite de l'effondrement virtuel de l'économie, le produit national brut par habitant, qui était de 3 000 dollars en 1992 a chuté à moins de 1 000 dollars en 1996.

3. Dans les autres pays, en particulier aux Iles du Vent (Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-Grenadines), mais aussi dans le reste de la sous-région, y compris les territoires britanniques dépendants (îles Vierges britanniques, Montserrat et îles Turques et Caïques), le ralentissement économique persistant menace de plus en plus les réalisations sociales et, par suite de l'immigration, le "patrimoine social". L'intensification de la concurrence économique, liée à l'évolution du commerce mondial, qui réduit l'accès préférentiel sur les marchés des quelques produits dont la région est tributaire, et la diminution des flux officiels de capitaux, ont profondément affecté les économies des Caraïbes et leur capacité à investir dans le développement social.

4. Le taux de mortalité infantile (TMI) a baissé aux Caraïbes orientales et s'est établi actuellement entre 24,2 et 10 p. 1 000 naissances vivantes dans les petites îles. Cependant, il n'y a guère eu d'amélioration des taux de mortalité périnatale, qui sont liés à l'insuffisance des soins prénatals et de l'alimentation des mères.

5. Parmi les enfants de moins de trois ans, un sur cinq seulement va à la crèche et la moitié seulement des enfants de quatre et cinq ans suivent un enseignement préscolaire. De nombreux enfants des milieux socio-économiques défavorisés ne reçoivent aucun enseignement dans les années où la formation est le plus profitable. Bien que plus de 90 % des enfants soient inscrits à l'école primaire, deux tiers d'entre eux ne réussissent pas l'examen de fin d'études primaires à 11 ans. La majorité du tiers restant qui réussit cet examen n'obtient pas le brevet à 16 ans. D'une manière générale, les filles sont plus nombreuses que les garçons à se présenter aux examens et les garçons abandonnent plus souvent leurs études que les filles. Il a été établi que la principale

cause de ces défaillances est la médiocrité de l'enseignement : méthodes pédagogiques inadéquates orientées surtout sur les examens, manque de matériel didactique et d'enseignants qualifiés. Il en est résulté une augmentation du nombre des jeunes sans instruction réelle, non intégrés, démotivés et dépourvus de compétences.

6. Il y a eu ces dernières années une augmentation des cas déclarés de mauvais traitement des enfants et de violence à l'égard des femmes. Les autorités de la Trinité-et-Tobago ont publiquement reconnu l'apparition d'un problème national d'exploitation sexuelle des enfants, et l'existence d'enfants vagabonds et de main-d'oeuvre enfantine est prouvée tant dans ce pays qu'au Suriname. L'incidence du SIDA parmi les jeunes est élevée et, à la Barbade seulement, tous les trois jours une personne meurt de maladies liées au SIDA. La détention des enfants (particulièrement des adolescents) pour cause de délits liés à la drogue et au vol, et la grossesse parmi les filles de plus en plus jeunes suivent les mêmes tendances. Cette évolution négative est due essentiellement à l'effondrement du système familial traditionnel par suite des pressions économiques et des changements sociaux rapides dont souffrent particulièrement les femmes (qui à l'heure actuelle sont chefs de famille de la moitié des ménages), ainsi qu'au manque de possibilités d'emploi pour les jeunes, dont 50 % sont au chômage. Toutes les analyses par pays ont fait apparaître comme principales causes sous-jacentes de cette situation le manque de compétences en matière d'éducation des enfants et de gestion de la vie quotidienne et les insuffisances des rapports sociaux entre hommes et femmes.

COOPERATION AU PROGRAMME, 1993-1997

7. Le programme multipays de 1993-1997 visait essentiellement à appuyer les efforts faits par les gouvernements en vue d'établir, pour la politique et la planification sociales, un cadre meilleur, centré sur les enfants. Le renforcement des capacités d'exécution, l'appui institutionnel, l'assistance technique et la prestation limitée de services ont été utilisés pour appuyer les mesures prises en ce qui concerne tant l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant que le débat sur les interventions requises pour faire face aux défis du siècle prochain, en particulier en matière de valorisation des ressources humaines et d'éducation. Ces efforts ont abouti à la très rapide ratification de la Convention par tous les pays et à l'Engagement de Belize, qui a été adopté en octobre 1996 par les ministres du développement social de la sous-région, en vue de traiter les questions relatives aux droits de l'enfant dans la partie anglophone des Caraïbes. En outre, le Comité permanent des ministres de l'éducation des Caraïbes orientales a approuvé et recommandé pour application par tous les pays de la zone le Plan d'action pour l'éducation et le développement préscolaires 1997-2002, dont les deux volets ont été à la base de l'élaboration du programme multipays.

8. L'UNICEF a également poursuivi ses activités à l'appui des efforts faits par les gouvernements pour améliorer la qualité de l'éducation et consolider les résultats obtenus en matière de soins de santé primaires, notamment vaccinations, santé maternelle et infantile, nutrition et hygiène. Cela a permis de former un nombre important de ressortissants des pays dans les domaines suivants : fourniture de services de santé de base; amélioration des soins aux jeunes enfants; amélioration des compétences en matière de puériculture et éducation sanitaire et préparation à la vie familiale.

Leçons retenues

9. Le programme de coopération précédent a amplement démontré l'efficacité du partage des expériences nationales réussies entre les pays. Des activités novatrices en faveur des enfants et de leur famille ont résulté de la coopération qui s'est instaurée avec l'University of the West Indies, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), au moins 120 organisations non gouvernementales (ONG) et organisations communautaires, l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS), le Programme des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des organismes religieux et d'autres partenaires et institutions d'importance stratégique. Ces alliances ont placé l'UNICEF au coeur du débat de développement des Caraïbes et lui ont donné un rôle clé tout en lui permettant de renforcer sa capacité technique grâce à des rapports plus étroits avec les chefs de gouvernement, notamment dans le cadre des instances sous-régionales.

10. L'examen à mi-parcours et la réunion relative à la stratégie ont permis de conclure que des activités spécifiques devraient être conçues pour répondre à la situation particulière du Suriname et de la Trinité-et-Tobago, qui requiert une stratégie orientée davantage sur la survie. A l'opposé, l'accent dans les autres îles devrait porter surtout sur l'amélioration du contenu et de la forme de l'enseignement, la diffusion plus large d'informations sur la santé et sur les droits des enfants et le renforcement des initiatives sous-régionales.

11. La double approche, par laquelle l'UNICEF a appuyé les initiatives aussi bien nationales que régionales a porté ses fruits et sera maintenue. De ce fait, les expériences nationales réussies et les enseignements à retirer par exemple de projets d'éducation des parents seront partagés avec d'autres pays, et les initiatives lancées à l'échelon régional en matière d'éducation sanitaire et familiale prendront une dimension nationale grâce à l'adoption de projets par pays.

12. Si le suivi de la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants doit se poursuivre, les pays de la sous-région s'emploient de plus en plus à fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux concernant les droits des enfants. Trois pays ont participé à la réunion technique de 1995 qui faisait suite à l'Accord de Nariño. Quatre pays ont participé en 1996 à la Réunion ministérielle de Santiago, à laquelle ont été fixés des objectifs correspondant tout particulièrement aux besoins de la sous-région, tels que le développement de l'enfant et la participation, l'équité et la démarginalisation économique, qui sont inscrits dans le cadre du programme envisagé de coopération.

Recommandation concernant l'affectation de ressources supplémentaires de la masse commune pour le financement du programme approuvé de 1993-1997

13. Le programme multinational pour les Caraïbes orientales a été approuvé en 1992 par le Conseil d'administration pour un montant de 5,1 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1992/P/L.14). Lorsque la recommandation concernant le programme de pays a été présentée au Conseil, il n'a pas été tenu compte des fonds régionaux nécessaires pour la planification et

l'évaluation, qui avaient été alloués au programme multinational. Pour atteindre les objectifs du programme de pays approuvé, une allocation supplémentaire de 27 460 dollars, à prélever sur la masse commune des ressources est donc demandée.

Financement annuel requis

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Cycle actuel de programmation</u>	<u>Fonds approuvés sur la masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires proposés</u>
1993-1997	5 100 000	27 460

COOPERATION RECOMMANDEE AU PROGRAMME, 1998-2002

Masse commune des ressources : 6 millions

Fonds supplémentaires : 5 millions

Coopération recommandée au programme a/

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Total</u>
Investissement, planification, suivi et évaluation dans le secteur social	1 500	500	2 000
Education en matière de développement de l'enfant et participation	1 650	1 750	3 400
Promotion de la santé et de la vie communautaire	1 600	1 750	3 350
Promotion des droits de l'enfant	<u>1 250</u>	<u>1 000</u>	<u>2 250</u>
Total	<u>6 000</u>	<u>5 000</u>	<u>11 000</u>

a/ La ventilation des dépenses estimatives annuelles figure au tableau 3.

Processus de préparation

14. En juillet 1996, une réunion de stratégie multipays a bénéficié de la participation de hauts fonctionnaires des 12 pays, d'ONG et d'organisations communautaires, ainsi que de représentants d'organisations internationales d'assistance, des principaux donateurs, d'organisations du système des Nations Unies et de l'UNICEF. Des réunions sur l'élaboration des programmes ont également eu lieu dans la plupart des pays. Le partenariat entre les organisations clés précitées, la CARICOM, l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, les institutions des Nations Unies et les donateurs s'est trouvé renforcé pendant la phase de préparation du programme.

Objectifs et stratégies

15. Les 12 gouvernements ont adopté des objectifs nationaux pour la réduction et, à terme, l'élimination de la pauvreté grâce à une diversification économique

/...

durable et à des politiques sociales spécifiques. Le programme multipays de l'UNICEF a pour objet d'appuyer l'action des gouvernements aux fins suivantes :

- a) organiser des programmes ciblés en faveur des enfants et des jeunes pour les protéger de la violence, de l'exploitation, des grossesses précoces, de la maladie et de la toxicomanie; éliminer toutes les formes d'exploitation des enfants, les abus sexuels, la pornographie impliquant des enfants et la prostitution des enfants;
- b) améliorer l'orientation et l'efficacité des investissements dans le secteur social et augmenter les allocations budgétaires de manière à porter à 20 % au moins du total des dépenses publiques les allocations aux services sociaux; poursuivre ou consolider les progrès dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

16. Le programme multipays comprendra quatre programmes, dont deux auront trait aux politiques à l'échelon régional et national et les deux autres concerneront les pays ayant les besoins les plus urgents en matière de survie (Trinité-et-Tobago et Suriname) et les collectivités défavorisées des îles du Vent et comporteront certaines activités de caractère sous-régional. Aux fins de la programmation, les pays de la sous-région ont été répartis en trois groupes :

- a) le premier groupe comprend le Suriname et la Trinité-et-Tobago, qui bénéficieront d'interventions massives en faveur des groupes défavorisés de zones géographiques bien définies, y compris un élément de prestation de services;
- b) le deuxième groupe, comprenant les îles du Vent de la Dominique, de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-Grenadines, fera l'objet de programmes spécifiques de renforcement des capacités orientés vers les collectivités et utilisant les résultats des programmes locaux en cours des ONG, y compris des initiatives pour la protection des enfants;
- c) les pays du troisième groupe, Antigua et Barbuda, Saint-Kitts et Nevis, les îles Vierges britanniques, les îles Turques et Caïques et Montserrat, qui ont des indicateurs socio-économiques relativement bons, bénéficieront d'interventions centrées sur la planification sociale à l'échelon national, le suivi des droits de l'enfant et le renforcement des institutions.

17. La coopération de l'UNICEF sera donc axée sur une stratégie polyvalente faisant intervenir a) la création d'une capacité d'exécution à l'échelon institutionnel et communautaire destinée à renforcer la formulation des stratégies nationales et la capacité des collectivités locales à planifier, exécuter et suivre les interventions dans le secteur social, b) des activités de plaidoyer pour encourager la prise de conscience des droits de l'enfant et de la notion d'équité, c) la mobilisation sociale en faveur des droits de l'enfant, la stimulation de la demande et une participation plus active à l'élaboration et à l'exécution de programmes, d) une assistance technique pour des interventions spécifiques orientées vers les politiques et les activités au niveau communautaire. La prestation de services se limitera aux zones ayant des besoins spéciaux ou à des projets de démonstration. Chaque programme comprendra un élément de suivi et d'évaluation ainsi que des activités stratégiques de plaidoyer et de communication utilisant la radio, la télévision, la presse et d'autres médias.

18. Le programme d'investissement, de planification, de suivi et d'évaluation dans le secteur social sera organisé à l'échelon national et infra-national. Il aidera les gouvernements à développer l'investissement dans les services sociaux essentiels, à améliorer l'efficacité et l'efficacités des dépenses publiques dans les programmes concernant les enfants et les femmes et aidera les décideurs, les

ONG et les collectivités à obtenir accès aux renseignements permettant d'identifier les besoins et d'organiser des activités en faveur des enfants et des femmes. L'Accord de Santiago, l'Engagement de Belize et la formule 20 %/20 % serviront d'outils aux activités de plaidoyer visant à faire accorder par les gouvernements une priorité accrue et durable aux services sociaux essentiels. Le programme fournira une assistance technique pour l'élaboration d'indicateurs sociaux applicables aux femmes et aux enfants, élaborera des systèmes de suivi et dispensera la formation connexe. Il permettra également, en collaboration avec les collectivités, des analyses de situation, un suivi et des évaluations périodiques sélectives. Il aura pour effet d'accroître la collaboration avec la CEPALC et la Banque de développement des Caraïbes.

19. L'aliénation sociale et la médiocrité des résultats scolaires des enfants et des jeunes - qui témoignent de l'échec du système scolaire à promouvoir des attitudes positives et cohésives - seront traitées à la base, dans le cadre du programme d'éducation en matière de développement de l'enfant et de participation, qui est orienté vers les enfants désavantagés dès l'âge préscolaire dans le contexte de l'école formelle et non formelle. Ce programme permettra des interventions directes au Suriname et à la Trinité-et-Tobago, l'objectif étant de rétablir l'accès à l'enseignement primaire dans les régions rurales et suburbaines du Suriname, et de mettre l'accent sur le développement de l'enfant d'âge préscolaire et d'améliorer le milieu d'enseignement à la Trinité-et-Tobago. Des activités semblables pour le développement de l'enfant d'âge préscolaire auront lieu aux îles du Vent et porteront sur la formation des enseignants et des parents, la fourniture de matériel didactique et l'élaboration de programmes scolaires. A l'échelon sous-régional, le programme portera sur les questions de principe concernant le développement de l'enfant d'âge préscolaire et l'amélioration du milieu d'enseignement.

20. Le programme de santé et de promotion de la vie communautaire sera orienté vers les grandes priorités en matière de survie, particulièrement au Suriname et à la Trinité-et-Tobago, et vers les collectivités défavorisées des îles du Vent; il comprendra des activités dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'assainissement et permettra d'atteindre les groupes cibles de manière coordonnée et en synergie. Les activités seront orientées vers les services de santé, ainsi que vers les familles et les individus présentant un risque social et économique et incluront une combinaison de services et une action de plaidoyer et de mobilisation sociale au niveau de la collectivité. Elles seront exécutées par le biais de mécanismes communautaires afin de prévenir le risque de diminution de la participation communautaire et de l'utilisation des services que font apparaître les analyses de cas. A l'échelon national, le programme assurera dans tous les pays la formation des formateurs à l'interaction et à la résolution des conflits afin d'améliorer la communication interpersonnelle dans les collectivités, les cliniques et les écoles. La formation portera également sur la participation des hommes et sur les rapports sociaux entre hommes et femmes, questions qui ont été récemment reconnues comme prioritaires lors d'une étude dirigée par l'University of West Indies.

21. La tâche que représente aux Caraïbes l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant après sa ratification exige la mise en place de mécanismes institutionnels se renforçant mutuellement à l'échelon tant régional que national, de manière à permettre une action efficace dans l'élaboration de politiques sociales et la protection et le suivi des droits de l'enfant. Dans

le cadre du programme de promotion des droits de l'enfant, l'UNICEF appuiera l'établissement ou le renforcement de comités chargés des droits de l'enfant (organes mixtes auxquels participeront aussi bien les gouvernements que les ONG), qui mèneront une action de plaidoyer en faveur de l'application de la Convention et de l'engagement de Belize. Cette action sera centrée sur la législation et les mesures d'application et de prévention à l'échelon de la collectivité. Le programme fournira une assistance technique pour coordonner l'éducation, la formation et la réforme des politiques dans l'ensemble de l'appareil de l'Etat, le système judiciaire, les organismes de maintien de l'ordre et les collectivités. Il permettra d'identifier les familles présentant des risques dans certaines collectivités et ainsi d'agir contre les mauvais traitements ou la violence familiale grâce à une formation et à des conseils aux parents et aux jeunes; il aura également pour objectif de prévenir la pornographie impliquant des enfants, l'exploitation des enfants, l'abus des drogues, les grossesses précoces et la violence et le crime à l'égard des enfants et des femmes. La Communauté des Caraïbes participera à toutes les initiatives sous-régionales entreprises dans le cadre du programme.

22. Des ressources provenant de la masse commune seront utilisées pour l'élaboration des politiques, les activités de plaidoyer et la fourniture des services les plus urgents. Les fonds supplémentaires serviront à développer la prestation de services dans les pays des premier et deuxième groupes.

Gestion des programmes

23. L'assistance de l'UNICEF sera gérée à l'échelon national en collaboration avec les ministères du plan, des finances et de la coopération pour le développement et avec l'appui des ministères techniques et des ONG compétents. A l'échelon sous-régional, l'assistance sera acheminée par l'intermédiaire des organismes des Caraïbes qui jouent un rôle de catalyseur dans l'élaboration des programmes et les interventions à l'échelon national, tels que la CARICOM, l'University of West Indies et d'autres institutions et organisations compétentes. Le personnel de l'UNICEF doit jouer un rôle clé en ce qui concerne l'appui technique et de gestion aux gouvernements, aux ONG et aux autres participants au programme. Un comité de coordination, comprenant des représentants de toutes les parties et des ONG sera constitué dans chaque pays et présidé par le Ministre du plan. Outre la revue annuelle et l'examen à mi-parcours, des réunions de planification et de suivi auront lieu tous les trois mois. La direction du Bureau de zone de l'UNICEF pour les Caraïbes tiendra parallèlement des réunions de suivi après chaque examen.

Stratégie de mobilisation de fonds

24. Jusqu'ici, l'appui au programme a été fourni par les Gouvernements du Canada et du Japon et par le Comité néerlandais pour l'UNICEF. Une aide a également été obtenue du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes et d'importantes contributions ont été apportées par le secteur privé. Pendant la période à venir, le bureau régional poursuivra son oeuvre de mobilisation de fonds, en particulier auprès du secteur privé.

Suivi et évaluation

25. Le suivi et l'évaluation sont des éléments clés du nouveau programme et comporteront quatre niveaux d'intervention : a) l'évaluation des problèmes économiques et psychoculturels au niveau macro-économique et l'analyse et la détermination de leurs causes à l'échelon non seulement des responsables des politiques mais aussi des prestataires de services et des collectivités desservies; b) en partenariat, une contribution à la formulation et à la mise à jour d'un cadre conceptuel orienté vers l'action en vue de l'intégration de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le système socio-économique actuel des pays participant au programme, y compris des campagnes et enquêtes de sensibilisation de la population; c) un appui au suivi et à l'évaluation générale du programme multipays en vue de l'établissement de liaisons appropriées, y compris le développement de bases de données plus conviviales; d) l'adoption de mesures pour l'intégration durable des activités d'évaluation et de suivi dans chaque projet financé par l'UNICEF, y compris la mise au point et l'utilisation d'indicateurs pour les différents niveaux d'objectifs.

Coordination avec d'autres institutions

26. L'harmonisation du cycle de programmation pour les Caraïbes orientales avec le PNUD, le FNUAP et l'OPS/OMS renforcera les possibilités de collaboration dans l'exécution des programmes. La collaboration sera maintenue avec d'autres institutions et donateurs travaillant dans le domaine du développement de zone intégré et des interventions au niveau des collectivités, en particulier le PNUD, les Volontaires des Nations Unies, les Gouvernements du Canada, du Japon et des Pays-Bas et le Comité néerlandais pour l'UNICEF. Une liaison spéciale sera établie avec l'OPS/OMS par l'intermédiaire du programme national d'assistance technique et le partenariat se développera avec les Eglises et les ONG qui fournissent des services au niveau des collectivités. La liaison sera maintenue, ou établie selon le cas, avec d'autres organismes internationaux ou bilatéraux, en particulier la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes.

27. Pour obtenir le maximum de résultats du programme, l'UNICEF continuera à participer aux réunions de coordination interinstitutions des Nations Unies et s'emploiera à développer et à coordonner au niveau interinstitutions des initiatives telles que les programmes de formation en matière de santé et de vie familiale dont les principaux responsables sont l'OPS/OMS, le PNUCID, le PNUD et l'UNESCO. L'UNICEF présidera également des groupes de travail destinés à donner suite aux recommandations des conférences mondiales, en particulier celles qui concernent l'initiative 20 %/20 % dans les Caraïbes.

TABLEAU 1. DEPENSES DE LA PERIODE DE COOPERATION PRECEDENTE, 1993-1997 a/

PAYS : CARAIBES ORIENTALES
 DATE DE LA DERNIERE APPROBATION DU CONSEIL : 1992
 MASSE COMMUNE DES RESSOURCES : 5 100 000 dollars

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Domaine d'activité	TOTAL													
	Fourniture et matériel (dépenses effectives)		Subventions à la formation (dépenses effectives)		Personnel des projets (dépenses effectives)		Autres montants en espèces (dépenses effectives)		MC b/		FS		Total (MC & FS)	
	MC b/	FSD	MC b/	FSD	MC b/	FSD	MC b/	FSD	Dépenses effectives	Dépenses prévues	Dépenses effectives	Dépenses prévues	Dépenses effectives	Dépenses prévues
Santé	248	29	138	8	188		35	249	823	1 125	72	1 000	895	2 125
Education	77		533	3	78		63	338	1 026	900	66	1 000	1 092	1 900
Programme en faveur des femmes	6	15	64	172		289		114	184	275	476	1 000	660	1 275
Enfants en situation particulièrement difficile	21		94			89		89	204	150		1 000	204	1 150
Mobilisation sociale et plaidoyer	6	6	93	2	476		43	380	955	1 050	49	1 000	1 004	2 050
Planification et statistiques sociales	6				367			311	684	550	2		686	550
Appui au programme					907			316	1 223	1 050			1 223	1 050
TOTAL GENERAL	364	50	922	185	2 016		430	1 797	5 009	5 100	665	5 000	5 764	10 100

MC = Masse commune des ressources

FSD = Fonds supplémentaires disponibles

FS = Fonds supplémentaires, disponibles ou non

a/ Les dépenses effectives correspondent aux dépenses qui étaient enregistrées en juin 1997.

b/ Les dépenses effectives imputées sur la masse commune des ressources comprennent les allocations provenant des fonds d'action générale.

TABLEAU 2. DEPENSES ANNUELLES PREVUES

PAYS : CARAIBES ORIENTALES

CYCLE DE PROGRAMMATION : 1998-2002

		1998	1999	2000	2001	2002	Total
Investissement, planification dans le secteur social	MC	284 000	297 000	295 000	308 000	316 000	1 500 000
	FSD						
	FSN	115 000	105 000	85 000	85 000	110 000	500 000
	Total	399 000	402 000	380 000	393 000	426 000	2 000 000
Education en matière de développement de l'enfant	MC	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000	1 650 000
	FSD						
	FSN	200 000	375 000	475 000	375 000	325 000	1 750 000
	Total	530 000	705 000	805 000	705 000	655 000	3 400 000
Promotion de la santé et de la vie communautaire	MC	353 000	324 000	325 000	302 000	296 000	1 600 000
	FSD						
	FSN	387 000	498 000	329 000	269 000	267 000	1 750 000
	Total	740 000	822 000	654 000	571 000	563 000	3 350 000
Promotion des droits de l'enfant	MC	233 000	249 000	250 000	260 000	258 000	1 250 000
	FSD						
	FSN	190 000	256 000	208 000	178 000	168 000	1 000 000
	Total	423 000	505 000	458 000	438 000	426 000	2 250 000
Total, budget-programme	MC	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 000 000
	FSD						
	FSN	892 000	1 234 000	1 097 000	907 000	870 000	5 000 000
	Total	2 092 000	2 434 000	2 297 000	2 107 000	2 070 000	11 000 000
Dépenses de personnel <u>a/</u>		702 893	753 272	807 288	865 274	927 556	4 056 283
Frais de fonctionnement		390 381	393 321	388 399	428 399	384 371	1 984 871
Total, budget estimatif d'appui		1 093 274	1 146 593	1 195 687	1 293 673	1 311 927	6 041 154
Total général		3 185 274	3 580 593	3 492 687	3 400 673	3 381 927	17 041 154

MC = Masse commune des ressources

FSD = Fonds supplémentaires disponibles

FSN = Fonds supplémentaires nouveaux

a/ Y compris les consultants et l'assistance temporaire.

